

Ensemble pour la sécurité, l'hygiène industrielle et l'environnement

Pour des raisons morales, légales et économiques, la protection de chaque personne est un objectif essentiel commun aux entreprises utilisatrices et aux entreprises extérieures.

Dans ce domaine comme dans d'autres, on ne réussit pas par hasard.

• **Comme en assurance qualité, en SHE il faut :**

- Exécuter des tâches préalablement analysées avec un personnel formé utilisant des moyens adaptés,
- Assurer le respect des procédures lors de la réalisation,
- Tirer enseignement de chaque écart pour enrichir les connaissances et améliorer le processus.

• L'expérience des membres fondateurs M.A.S.E. (Manuel d'Assurance Sécurité Entreprise) a montré que l'un des meilleurs moyens d'y parvenir est que chaque entreprise mette en place un système de gestion de la sécurité, de l'hygiène industrielle et de l'environnement.

Le M.A.S.E. qui décrit un ensemble de lignes directrices (référentiel + conseils) a été élaboré

pour aider l'entreprise à structurer son système et à rédiger le manuel correspondant.

En effet, la maîtrise de la sécurité, de l'hygiène industrielle et de l'environnement, comme celle de la qualité, contribuent au développement durable des entreprises de nos régions.

• Le M.A.S.E., avec l'appui éventuel des instances régionales, a pour but :

- De promouvoir le développement d'un système formalisé de gestion de la sécurité, de l'hygiène industrielle et de l'environnement pour chaque entreprise,
- D'organiser la reconnaissance de ce système M.A.S.E. au moyen d'une certification basée sur un référentiel unique.

Philosophie et description

Notre objectif commun est l'amélioration continue et permanente. Cet objectif ne peut être atteint et garanti que par l'existence au sein de chaque entreprise, d'une politique tournée vers la Prévention. Cette politique, soutenue par l'engagement de la Direction et du personnel de l'Entreprise, doit garantir l'instauration d'un processus durable d'amélioration.

Notre volonté commune est de ne pas séparer ce processus d'amélioration SHE du cadre plus général du « processus d'Amélioration de la Qualité » dans lequel se sont engagées nos entreprises. **Ces deux processus ne font qu'un** et relèvent de la même culture d'Entreprise et du même engagement de tous. Ils se réfèrent aux principes fondamentaux que l'on peut traduire sous la forme des 4 principes suivants :

- **conformité aux exigences acceptées**
- **système de prévention**
- **critère zéro erreur/zéro accident**
- **coût de la non conformité**

Ce processus global d'amélioration ne peut avoir lieu sans la participation active de tous. Cette participation doit être fondée sur une communication et des relations marquées par la confiance et le respect mutuels. Cette amélioration repose sur un système qui constitue la base d'une bonne relation entre les entreprises.

Cette bonne relation impose une politique énonçant ce qu'il faut accomplir et définit un système d'engagement d'actions.

Notre Objectif Commun

Améliorer de façon continue et permanente la Sécurité, l'Hygiène Industrielle et l'Environnement.

Notre Système commun

Proposer une démarche de gestion basée sur la prévention et définie dans le M.A.S.E. (Manuel Assurance Sécurité Entreprise). Certifier le système de prévention de chaque entreprise extérieure défini par son P.A.S.E. (Plan d'Assurance Sécurité Entreprise).

LE MANUEL D'ASSURANCE SECURITE ENTREPRISE (M.A.S.E.)

Le M.A.S.E. définit les minima requis pour la mise en place d'un système de prévention qui s'articule autour des cinq axes suivants :

- **l'engagement de la direction de l'entreprise**
- **la compétence et la qualification professionnelle du personnel**
- **la préparation et l'organisation du travail**
- **la mesure des résultats, l'analyse des écarts et les actions correctives**
- **le suivi et engagements permanents.**

Le M.A.S.E. traduit par conséquent la volonté de formaliser une démarche de prévention des entreprises appelées à intervenir sur sites des entreprises utilisatrices. Ce document définit les exigences à mettre en oeuvre dans les cinq domaines constituant le système de prévention.

Le M.A.S.E. ne se substitue en aucun cas aux règles, procédures et consignes indiquées dans la réglementation, les codes SHE et/ou les clauses générales des différentes entreprises utilisatrices.

LE PLAN D'ASSURANCE SECURITE ENTREPRISE (P.A.S.E.)

Le P.A.S.E. est le manuel de gestion élaboré par l'entreprise. Il formalise la politique de l'entreprise extérieure et définit sa mise en application dans les cinq domaines décrits ci-dessus. Ce document doit définir notamment :

- les objectifs SHE à atteindre,
- l'attribution spécifique des responsabilités et des autorités dans l'entreprise,

- les procédures, méthodes et instructions de travail spécifiques à appliquer,
- les processus appropriés d'amélioration et de mesure des résultats SHE,
- le principe d'identification et de mise en place d'actions correctives et préventives,
- les méthodes et procédures de suivi permanent de l'efficacité du système de prévention,
- la politique de formation et d'habilitation,
- l'organisation de la communication sur les risques.

N.B. : L'appellation P.A.S.E. ne présente pas de caractère obligatoire.

CERTIFICATION DES ENTREPRISES EXTERIEURES

Les entreprises extérieures répondant aux critères exigés par le M.A.S.E. seront certifiées pour un ou trois ans après un audit effectué par un organisme tierce partie reconnu par un comité de pilotage M.A.S.E.

Les audits de certification initiale et de renouvellement comportent les étapes suivantes :

- la revue documentaire
- l'audit d'application à partir du questionnaire préétabli
- l'audit « terrain »
- la clôture de l'audit (points positifs, points négatifs,)
- l'émission du rapport

La restitution de l'audit est effectuée par l'auditeur au comité de pilotage qui statue sur la certification de l'entreprise extérieure.